

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2015.**

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Michelle PERRAUD, Nicolas LIOT, Claude LECLERE, Béatrice LEPAON, Vanessa BRANDOLIN, Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Jézabel SUEUR, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Franck DORE, Elodie BELLET, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE et Cédric PEGEAULT

Absents : Christian LETELLIER représenté par Michelle PERRAUD,
Jonathan FERIAUD, Marie DENIS

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU BÂTIMENT

Suite à la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 26 août dernier et sur proposition de celle-ci, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des entreprises attributaires des 14 lots relatifs à la transformation de la mairie en cité administrative et à sa mise en accessibilité.

Il propose les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	OFFRE HT
Lot 1 – Terrassement / VRD / Espaces Verts	MOULIN	35 187,50 €
Lot 2 – Démolition – Gros Œuvre / Maçonnerie / Ravalement	S.C.L.	219 500,00 €
Lot 3 – Charpente bois / Ossature / Bardage	BRUNO	36 779,85 €
Lot 4 – Couverture ardoise tuiles & zinc	S.N.B.C.	22 211,81 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures Alu PVC	A.M.L. MENUISERIE	47 022,90 €
Lot 6 – Serrurerie	S.N.M.	38 275,00 €
Lot 7 – Cloison / Doublage / Plafonds	LAFOSSE	58 967,79 €
Lot 8 – Menuiseries Intérieures Bois	LAFOSSE	31 628,41 €
Lot 9 – Plafonds suspendus	DESBONTS	23 710,45 €
Lot 10 – Carrelage / Faïence	LC SOLS	24 130,70 €
Lot 11 – Plomberie / Sanitaire / Chauffage / VMC	MARIE ET FILS	79 965,16 €
Lot 12 – Electricité / Alarme Incendie	CEME GUERIN	55 800,00 €
Lot 13 – Peinture / Revêtements muraux / Sols souples	GILSON	61 852,00 €
Lot 14 - Ascenseur	THYSSEN KRUPP	20 200,00 €
TOTAL		755 231,57 €

Madame VALLEE s'étonne des tarifs des travaux prévus et s'interroge sur le fait qu'il aurait été peut être plus intéressant de construire un nouveau bâtiment.

Madame GUIMBAULT lui précise qu'un bâtiment neuf d'une surface équivalente aurait coûté deux ou trois fois plus cher.

2. CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE RESEAU.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier du 27 juillet 2015, le syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen a informé la mairie que par délibération du 16 juin 2015, le comité syndical a délibéré pour procéder au changement d'adresse du siège social afin de fixer celui-ci au 16 rue Rosa Parks à Caen.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce changement de siège social.

3. CLOTURE DE LA REGIE CANTINE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mise en service du nouveau logiciel périscolaire qui va permettre la réservation et le paiement par internet, il y a lieu de se prononcer sur la clôture de la régie cantine car cette régie va être regroupée avec la régie garderie au sein d'une seule et même régie périscolaire.

Il propose donc au Conseil Municipal d'autoriser la clôture de ladite régie.

4. RAPPORT DE LA CLECT SUR LE TRANSFERT DES CHARGES DU CONSERVATOIRE NAUTIQUE CAEN NORMANDIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 juin dernier, il lui a demandé de se prononcer sur le rapport d'évaluation relatif au transfert des charges liées au Conservatoire Nautique Caen Normandie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

5. RAPPORT DE LA CLECT SUR LE TRANSFERT DES CHARGES DES COLLOQUES « RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 juin dernier, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport d'évaluation relatif au transfert des charges liées aux colloques « recherche, enseignement supérieur ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

6. RAPPORT DE LA CLECT SUR LE TRANSFERT DES CHARGES DE PERSONNEL ENTRE CAEN ET CAEN LA MER

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 juin dernier, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport d'évaluation relatif au transfert de charges de Personnel entre Caen et Caen la Mer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

7. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A 20H00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20h00 par semaine pour l'école primaire.

Il précise qu'il s'agit de stabiliser le poste d'un agent recruté en contractuel depuis plusieurs années.

8. DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT FONCIER DE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs propriétaires ont récemment informé la mairie de leur volonté de vendre des biens situés dans le centre-bourg de la commune. Il précise que si l'étude de redynamisation du centre-bourg initié avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie n'est pas encore terminée, les propriétaires ont indiqué qu'ils ne pouvaient ou ne souhaitent pas attendre les résultats de celle-ci pour vendre.

Les parcelles en question présentant un intérêt certain pour la stratégie de redynamisation du centre-bourg que la commune a initié, il propose au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour un portage financier de ces terrains.

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire et à l'augmentation de la fréquentation de la garderie, le besoin en personnel a augmenté.

Monsieur le Maire rappelle que la modification de l'APA a entraîné une baisse du fonctionnement du Service d'Aide à Domicile libérant ainsi du temps de travail.

Afin de faire face à ce besoin supplémentaire en personnel au sein des écoles et à cette baisse d'activité du SAD, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une mise à disposition partielle d'un agent du Service d'Aide à Domicile géré par le CCAS à raison de 13h00 par semaine durant le temps scolaire et de l'autoriser à signer avec le CCAS une convention de mise à disposition dans ce sens.

Monsieur le Maire précise que par cette convention, la commune s'engage à rembourser au CCAS le salaire de l'agent au prorata du temps passé par l'agent au service de la mairie.

